

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au projet de déviation de la RN 12 sur la commune d'Ernée et portant sur l'utilité publique du projet et sur le classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée est ouverte du mardi 12 janvier 2021 - 9h30 au vendredi 12 février 2021 - 16h30.

Le projet comporte la création :

- d'une voirie neuve bidirectionnelle avec créniaux courts de dépassement entre la RN 12 à l'ouest d'Ernée et le giratoire de la RD 31/route de Laval au sud d'Ernée,
- des aménagements de la RD 31 Sud-Est entre le giratoire RD 31/ route de Laval et le giratoire RD 31/ RD 107/ RN 12 à l'Est d'Ernée,
- d'ouvrages liés au fonctionnement de l'infrastructure,
- de mesures environnementales incluant les mesures compensatoires,
- d'installations nécessaires au chantier et le réaménagement des abords après travaux.

Il comprend également la modification de la ligne électrique 90 000 volts ERNEE-FOUGERES qui en résulte pour permettre la compatibilité avec le projet routier.

À l'issue de la procédure, les décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique sont :

- la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RN 12 à Ernée, par arrêté préfectoral, ou un refus motivé,
- les décisions relatives au classement et déclassement de voiries routières, prises par l'État, le conseil départemental de la Mayenne et les communes concernées.

Monsieur Loïc Roueil, cadre de France Télécom en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sont déposés du mardi 12 janvier 2021, 9h30, au vendredi 12 février 2021, 16h30, en mairies d'Ernée, siège de l'enquête, place de l'Hôtel de Ville (53500) et de Montenay, 1 rue des Prés (53500), aux heures habituelles d'ouverture au public, à titre indicatif :

- mairie d'Ernée : le lundi de 13h30 à 18h00, du mardi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 11h45,
- mairie de Montenay : le lundi de 14h00 à 17h45, le mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h45, le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la mairie d'Ernée (53500), place de l'Hôtel de Ville, aux heures indiquées ci-dessus.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/2258>. Il y est maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête à disposition du public en mairies,
 - soit en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2258>
 - soit en les adressant par écrit à la mairie d'Ernée, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (déviation RN12) - place de l'Hôtel de Ville, BP 74, 53500 Ernée. Elles seront annexées au registre papier de la mairie siège,
 - soit par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2258@registre-dematerialise.fr
- Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2258>

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public en mairie :

- le mardi 12 janvier 2021, de 9h30 à 12h00, à Ernée,
- le samedi 23 janvier 2021, de 9h00 à 12h00, à Ernée
- le jeudi 28 janvier 2021, de 15h00 à 17h45 à Montenay,
- le mercredi 3 février 2021, de 15h00 à 18h00, à Ernée,
- le vendredi 12 février 2021, de 13h30 à 16h30, à Ernée.

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact et son résumé non technique.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la DREAL Pays de la Loire - Service Intermodalité Aménagement Logement (5 rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES cedex 2 ; tel : 02 72 74 75 30)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'État (www.mayenne.gouv.fr : rubrique politiques publiques / Environnement, eau et biodiversité / Expropriation / Déviation RN12 à Ernée), ainsi qu'en mairie d'Ernée et de Montenay, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières.